



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215900176-20240912-DE24109-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 septembre 2024
Convocation du : 5 septembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le douze septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRÉSENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie PRINGUEZ

DE24.109

FINANCES
NUIT DU JAZZ
MONTANT DE LA PARTICIPATION

Autorisation - Approbation

☞

La Nuit du Jazz a connu son retour à Armentières en 2023, événement porté conjointement par la direction de la culture et la direction du développement économique, en partenariat avec l'association Jazz en Nord.

Elle offre au public une dizaine de concerts financés par la Ville et proposés principalement chez des commerçants. Après cette nouvelle édition test, il convient désormais de stabiliser le partenariat avec les cafetiers et restaurateurs en fixant le montant de leurs droits de participation. Cette démarche a fait l'objet d'une information et d'un accord des commerçants participants en amont pour l'édition 2024, dans le cadre d'un appel à participation très large.

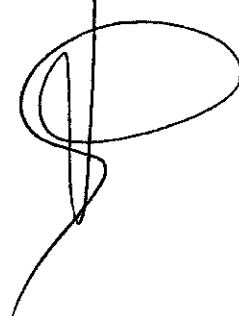
Le montant de ces droits de participation est fixé à 150€ par commerçant pour cette édition de l'année 2024. Il sera encaissé par le moyen de la régie « Droits de place ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider ces droits de participation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille